



PLAN D'AFFECTATION

"EN FRAID'AIGUE"



0 10m 25m ECHELLE 1:500

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Seules les modifications figurées en rouges sont soumises à l'enquête publique complémentaire

1 2

Approuvé par la Municipalité de Saint-Prex

dans la séance du : 24 juillet 2025

du : 18 août 2025

au : 16 septembre 2025

Le Syndic : Le Secrétaire :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal

dans la séance du :

le :

Le Président : La Secrétaire :

La Cheffe du Département :

5

Entré en vigueur

le :

Juillet 2025

23080-PA Fraidelige-1000-sés-250702.ai

urbaplan

LEGENDE

CONTENU CONTRAIGNANT

Périmètre du plan d'affectation

Construction

Périmètre d'implantation des constructions

Aire de jardins

Périmètre d'implantation des constructions concerné par l'article 8.4 du règlement (Garantie de la disponibilité des terrains)

Périmètre d'implantation des constructions concerné par un contrat de droit administratif

Limite des constructions radiée (29.12.1953)

Nature et paysage

Zone de verdure 15LAT

Zone de la protection de la nature et du paysage 17LAT

Aire forestière 18LAT

Arbre / boisement à conserver

Espace réservé aux eaux (15 m)

Distance inconstructible à la lisière (10 m)

Lisière forestière selon constatation de nature (avril 2002)

Patrimoine à conserver / à protéger

Secteur de protection du site bâti

Bâtiment protégé (bâtiment en note 2 RACV)

Bâtiment à conserver (bâtiment en note 3 / 4 RACV)

Bassin à conserver

Canal / canalisation à conserver

Fontaine à conserver

Fontaine à conserver

Région archéologique

CONTENU INDICATIF

Accès

Piscine



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études Mosini et Caviezal SA, ingénieurs géomètres à Morges.
Mensuration cadastrale 19 janvier 2024 Géodonnées © Etat de Vaud
Authentifié selon art. 15 RLAT, le : 11/2/2025
Le géomètre breveté :
Coordonnées nationales : 2'525'400 / 1'149'100